



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/85
5 février 1996

Cinquantième session
Point 33 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.18/Rev.1 et Rev.1/Add.1)]

50/85. Assistance internationale pour le relèvement
et la reconstruction du Nicaragua :
séquelles de la guerre et des catastrophes
naturelles

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/15 du 20 novembre 1990, 46/109 A et B du 17 décembre 1991, 47/118 du 18 décembre 1992, 48/161 du 20 décembre 1993 et 49/137 du 19 décembre 1994 relatives à la situation en Amérique centrale,

Rappelant également ses résolutions 47/169 du 22 décembre 1992, 48/8 du 22 octobre 1993 et 49/16 du 17 novembre 1994 relatives à la question intitulée "Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles", dans lesquelles elle a prié la communauté internationale de continuer à apporter son concours au Nicaragua en tenant compte des circonstances exceptionnelles auxquelles devait faire face ce pays et a demandé au Secrétaire général, agissant en collaboration avec les autorités nicaraguayennes, de prêter l'assistance voulue au processus de consolidation de la paix,

Profondément préoccupée par le fait que les catastrophes naturelles récemment survenues dans le pays, le fardeau de la dette extérieure, qui reste lourd malgré les réductions et réaménagements effectués grâce à la collaboration de la communauté internationale, et les effets nocifs sur l'économie nicaraguayenne des périodes prolongées de sécheresse suivies de pluies diluviennes et d'inondations qui ont touché la région centraméricaine contrarient les efforts que le pays fait pour surmonter les séquelles de la guerre dans le cadre d'une démocratie et de la stabilisation macro-économique actuelle,

Profondément préoccupée également par les graves conséquences de l'éruption du Cerro Negro au Nicaragua, qui a provoqué une crise sociale et écologique dans les zones sinistrées, par le besoin urgent d'assistance humanitaire et par la nécessité de rétablir des conditions de vie normales,

Tenant compte du rôle central que toutes les parties en présence au Nicaragua, en particulier le peuple et le Gouvernement, jouent dans la quête de solutions durables permettant de consolider le succès du processus de transition,

Exprimant sa satisfaction pour le travail accompli par le Groupe d'appui au Nicaragua, qui seconde activement, en coordination avec le Secrétaire général, les efforts faits pour assurer la relance économique et le développement social du pays,

Constatant que la communauté internationale et le Gouvernement nicaraguayen s'emploient à venir en aide aux personnes affectées par les séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles,

Constatant également que le Gouvernement nicaraguayen a fait des efforts intenses pour favoriser durablement la relance de l'économie et que l'on s'est considérablement rapproché d'un vaste consensus social grâce à l'instauration d'un dialogue national, en vue d'adopter des mesures qui jettent les bases de la reconstruction et du développement économique et social par un processus global de transition, qui sera renforcé par la tenue d'élections libres et démocratiques à la fin de l'année 1996,

Tenant compte des engagements que les présidents centraméricains, lors du Sommet centraméricain sur l'environnement et le développement durable, ont pris par le biais de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale 1/ et, dans ce contexte, tenant compte des efforts spécifiques que la situation exceptionnelle du Nicaragua exige pour la mise en oeuvre de ces engagements importants,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général du 10 octobre 1995 sur les mesures adoptées en application de la résolution 49/16 2/,

1. Se félicite des initiatives prises par la communauté internationale, notamment par les organes et organismes des Nations Unies, pour appuyer l'action entreprise par le Gouvernement nicaraguayen et les autres parties intéressées en vue d'assurer le relèvement et la reconstruction du pays et de fournir les secours d'urgence nécessaires;

2. Prie le Secrétaire général d'appuyer, dans la limite des ressources existantes, les efforts que le Gouvernement nicaraguayen fait dans les zones sinistrées et invite les États Membres ainsi que les organisations, institutions spécialisées et programmes des Nations Unies à continuer de fournir une assistance et à faire preuve de générosité tant que la crise persistera;

1/ Voir A/49/580-S/1994/1217, annexe I.

2/ A/50/535.

3. Remercie le Secrétaire général de son rapport sur les mesures adoptées en application de la résolution 49/16;

4. Encourage le Gouvernement nicaraguayen à poursuivre ses efforts en vue de la reconstruction du pays et de la réconciliation nationale, en particulier en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, le développement économique et social et la solution des problèmes de propriété, de manière à consolider la démocratie et à la rendre stable;

5. Prie tous les États Membres, les institutions financières internationales et les organisations régionales, intrarégionales et non gouvernementales de continuer à prêter avec souplesse toute l'assistance requise au Nicaragua, en tenant particulièrement compte des circonstances exceptionnelles existant dans ce pays, et de stimuler de nouveaux efforts dans le processus de reconstruction, d'investissement social, de stabilisation et de développement;

6. Engage, tenant compte de la requête explicite du Gouvernement nicaraguayen, tous les États Membres, les institutions financières internationales, les organisations régionales et intrarégionales et, en particulier, le Secrétaire général à fournir la coopération et l'assistance techniques nécessaires à l'appui du processus électoral qui se déroulera au Nicaragua en 1996;

7. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités nicaraguayennes, de continuer à prêter toute l'assistance voulue aux activités de reconstruction, de stabilisation et de développement du pays et d'assurer l'élaboration ainsi qu'une coordination opportune, intégrale, souple et efficace des programmes des Nations Unies au Nicaragua, vu l'importance de ces activités pour la consolidation de la paix, la démocratie et le développement durable;

8. Prie également le Secrétaire général, si le Gouvernement nicaraguayen le demande, d'aider par tous les moyens à consolider la paix et à promouvoir la démocratie et le développement durable dans ce pays en secondant ses efforts dans des domaines tels que la prise en charge des personnes déplacées, la propriété et le régime foncier dans les zones rurales, la prise en charge appropriée des victimes de la guerre, le déminage et la levée des obstacles au relèvement des zones productives, et de favoriser en général un processus de redressement et de développement économique et social durable qui rende irréversibles les progrès déjà réalisés vers la paix et la démocratie;

9. Prie en outre le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante et unième session, des mesures prises pour donner suite à la présente résolution;

10. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles", et par la suite d'examiner cette question tous les deux ans au titre de celle intitulée "Assistance économique spéciale à certains pays ou régions".